
Charte du réseau Vision-R

PREAMBULE

La présente charte définit les principes sur lesquels se fonde la construction du **Réseau Vision-R**. Les modalités de coopération avec les acteurs du Réseau sont définies dans ce document :

1. Tout membre (libéral, institutionnel et/ou associatif, famille...) du Réseau Vision-R doit adhérer à cette charte.
2. Elle doit être remise à chacun des partenaires du Réseau.

Le respect de cette charte concourt à proposer une prise en charge de qualité. Le réseau Vision-R est porté par l'association Les yeux dans la tête régie par la **loi du 1^{er} juillet 1901**.

Article 1 : Les objectifs du réseau

- Limiter les errances diagnostiques, favoriser le dépistage et la prise en charge précoce des troubles neurovisuels
- Faciliter le repérage par les médecins de 1^{ère} ligne et les PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation)
- Diffuser l'information à propos des troubles neurovisuels, des moyens de dépistage et de rééducation
- Former les cliniciens avec plusieurs niveaux de formations proposés (niveau 1, 2, 3)
- Recenser et référencer les cliniciens formés en France
- Mettre des ressources à disposition des cliniciens, des familles et des écoles

Article 2 : A qui s'adresse le réseau ?

Le réseau est destiné à :

- Tous les professionnels recommandés par l'HAS pour l'accompagnement des troubles neuro-développementaux et cognitifs de l'enfant
- Les enfants et les familles
- Les écoles et les enseignants
- Les institutions : hôpitaux et structures médico-sociales
- Les associations et réseaux de soins
- Les étudiants

Article 3 : Les propositions du réseau

• Les ressources cliniques :

- Livret d'information pour les familles, l'école, les cliniciens
- Recensement de livres et jeux adaptés
- Banque d'exercices de rééducation
- Référencement de cliniciens de chaque spécialité, formés aux TNV, dans chaque région

• Les formations proposées par le réseau :

- En partenariat avec PédagoJ, le réseau Vision R propose des formations à destination des professionnels : 3 niveaux de formation successifs sont proposés :
 - Niveau 1 : Sémiologie des TNV et formation au dépistage.
 - Niveau 2 : Approfondissement de la sémiologie et formation à la rééducation.
 - Niveau 3 : Évaluation approfondie des TNV, supervisions, consultations conjointes.

• La supervision des cliniciens :

- Séances de supervision : présentation et discussion de cas, diagnostic différentiel, examens complémentaires, suivi et dynamique de la prise en charge.
- Chaque groupe de supervision sera constitué de 3 à 6 cliniciens :
 - Tarif des supervisions :
 - Supervision individuelle : 90€
 - Supervision collective (3 à 6 personnes) : 60 € par personne
 - *Lien pour l'achat des supervisions* : [Adhésion et réseau VISION R](#)

Pour vos demandes de supervisions, vous pouvez envoyer un mail à :

asso@lesyeuxdanslatete.org ou sophie@lesyeuxdanslatete.org

• La supervision des associations et des structures de soins :

Merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : asso@lesyeuxdanslatete.org afin de vous envoyer un devis correspondant aux besoins de l'équipe.

Article 4 : Modalités d'accès au réseau pour les professionnels cliniciens

- Les professionnels de santé recommandés par l'HAS pour l'accompagnement des troubles neuro-développementaux et cognitifs de l'enfant peuvent intégrer le réseau Vision-R.
- Les professionnels souhaitant adhérer pourront être référencés après avoir justifié de leur participation à une formation dispensée par PédagoJ ou par un membre de l'association « Les yeux dans la tête » sur le thème des troubles neurovisuels chez l'enfant.

Article 5 : Tarifs d'adhésion annuelle (Sur une année glissante)

Ce tarif comprend l'adhésion à l'association et au réseau Vision R :

(Cocher la case correspondant à votre adhésion)

☐ **Adhésion pour les familles et particuliers : 70€ TTC**

Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R.

☐ **Ré-adhésion pour les familles et particuliers : 15€ TTC**

La ré-adhésion correspond au renouvellement après une première adhésion au réseau Vision-R.

☐ **Adhésion pour les enseignants : gratuit**

Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R. Elle est à renouveler tous les ans à la date anniversaire de la première adhésion.

☐ **Adhésion pour les professionnels libéraux : gratuit**

Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R. Elle est à renouveler tous les ans à la date anniversaire de la première adhésion.

☐ **Adhésion pour les institutions : gratuit**

Cette adhésion donne droit à l'accès au site internet du Réseau Vision R. Elle est à renouveler tous les ans à la date anniversaire de la première adhésion.

Le règlement de l'adhésion sera réalisé via le lien suivant, directement sur le site Hello Asso : [Adhésion et réseau VISION R](#)

Article 6 : Engagement des professionnels cliniciens

Les professionnels adhérents s'engagent :

- à **travailler avec les autres professionnels** pour améliorer la prise en charge de l'enfant et de sa famille,
- à **accepter la diffusion de son nom dans l'annuaire** des adhérents au Réseau Vision-R, disponible sur le site internet,
- à **se tenir informé des nouvelles pratiques** issues de l'avancée de la science et de participer régulièrement aux journées scientifiques proposées par l'association Les yeux dans la tête et le réseau Vision-R.

Article 7 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus, supports, outils, ressources et documents associés, ainsi que d'éventuelles dénominations, sont la **propriété exclusive de l'association Les Yeux dans la Tête** ou celle-ci détient un **droit d'utilisation** sur ces éléments.

Toute reproduction, diffusion, modification ou utilisation à des fins autres que pour les besoins de l'association Les Yeux dans la Tête est strictement interdite sans autorisation écrite préalable de celle-ci.

L'éventuelle mise à disposition n'a pour but que **le développement ou la poursuite des activités de l'association.**

Article 8 : Normes RGPD et partage des données personnelles

Normes RGPD :

- Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le réseau Vision-R pour la gestion de son annuaire.
- Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les adhérents au réseau Vision-R (professionnels, familles...).
- Les données sont conservées pendant le temps de votre adhésion au réseau Vision-R.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

En signant cette charte, vous vous engagez à ne pas communiquer à autrui vos codes d'accès personnel au site sécurisé du réseau Vision R, mais également de modifier, copier ou diffuser les éléments disponibles sur ce site. Ces éléments sont la priorité de l'association « Les Yeux dans la tête » et ne peuvent être utilisés à des fins commerciales.

La charte du réseau est portée à la connaissance des membres au moment de la signature de la fiche d'adhésion.

- ☐ J'accepte que mon nom et mes coordonnées apparaissent sur la carte des professionnels formés aux TNV.*
- ☐ Je confirme avoir pris connaissance de cette charte et en accepter les termes.*

*Cocher la case pour valider votre choix

Fait à

Le / /.....

Signature

Date de création : Novembre 2023

Date de modification : Mai 2026